

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



MAIRIE DE L'ISLE-JOURDAIN
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 13 FEVRIER 2019
COMPTE RENDU

A. APPEL

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 13 février, à 20 heures 45, le Conseil Municipal de la Commune de L'Isle-Jourdain dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Francis IDRAC, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 7 février 2019

PRESENTS : Francis IDRAC, Angèle THULLIEZ, Christine CLAIR, Patrick DUBOSC, Evelyne LOMBARD, Jean-Luc DUPOUX, Jean-Marc VERDIE, Yannick NINARD, Régine SAINTE-LIVRADE, Bernard TANCOGNE, Denise TOUZET, Martine ROQUIGNY, Pierre SABATHIER, Ana MARQUES, Christine DUCARROUGE, Jacques DUPRE, Jacques ANDREETTA

PROCURATIONS : Fabien VAZQUEZ à Francis IDRAC, Claire NICOLAS à Jean-Luc DUPOUX, Thierry CZAPLICKI à Patrick DUBOSC, Emilie VILSONI à Yannick NINARD, Corinne MINVIELLE-REA à Christine DUCARROUGE

ABSENTS : Elisabeth CORNETTE, Raphaël DALBY, Marylène LANDO, Bertrand LAHILLE, Simon OREL, Jean-Hubert ROUGE, Mélanie BOURGEOIS

SECRETAIRE : Martine ROQUIGNY

B. APPROBATION DU PROCES VERBAL

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 31 Janvier 2019

C. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE

2. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DE POUVOIR

LE CONSEIL MUNICIPAL, **PREND ACTE** des décisions prises.

A. FINANCES**3. ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – Convention VEOLIA**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer une convention avec la Société VEOLIA EAU – COMPAGNIE GENERALE DES EAUX et toutes les pièces y afférentes pour la gestion et l'exploitation du service public d'assainissement non collectif pour la période du 15 février 2019 au 30 juin 2019.

B. URBANISME**4. DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD) du PLUiH de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine**

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, a pris acte de la tenue du débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), du PLUiH de la Communauté de Communes de la Gascogne Toulousaine.

QUESTIONS DIVERSES**5. AFFAIRES GENERALES - Enseignement de l'occitan dans le Gers - Maintien des moyens**

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **SE PRONONCE** favorablement sur le maintien de l'enseignement de l'occitan et sur l'amélioration des conditions de celui-ci.

Le 18 février 2019

LE MAIRE

Francis IDRAC

